



PROJET GALF

Rapport d'activités Septembre 2018

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points Principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations.....	2
3 Légal	4
4 Media.....	6
5 Management	9
6 Relations extérieures	10
7 Conclusion	11

Points Principaux

- Arrestation de Carlos Corces Bustamante de nationalité espagnole, chef de safari de chasse commerciale, propriétaire de la société " West Afrcan Company & Fishing" installée en Guinée depuis 2005. Il a été arrêté dans sa résidence privée à Conakry plus précisément à Room sur les Îles de Los par la BRI, INTERPOL, GALF cela en exécution du mandat d'amener du Parquet du TPI de Mamou où il a été dénoncé par un de ses employés pris en flagrant délit de possession d'armes et de trophées d'animaux protégés dans une réserve illégale située à Sabouya à Mamou. Ils ont tous été mis sous mandat de dépôt à la prison civile de Mamou et l'affaire a été orientée en instruction.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	07
Investigations ayant abouti à une opération	02
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	07

- 07 enquêtes réalisées durant le mois de Septembre 2018 à Conakry et l'intérieur du pays.

Durant le mois de septembre 2018, le département d'investigation a fait 07 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays.

Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée. Ces investigations ont conduit à deux opérations.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	02
Nombre de trafiquants arrêtés	02
Nombre de trafiquants en fuite	03

Au courant du mois de septembre 2018, 02 opérations ont eu lieu. Le 20 septembre 2018, 1 opération a eu lieu dans la réserve de Sabouya, district de Farenta de la commune urbaine de Mamou. Mohamed Camara a été mis aux arrêts par une équipe de la gendarmerie, du Service de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves(OGUIPAR) avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi

Faunique). Il a été pris en flagrant délit de détention de trophées d'animaux protégés en l'occurrence le cobe de fassa, bongo, buffle d'une part et de l'autre la possession d'armes de chasse sans permis. Il sera présenté devant le juge d'instruction du TPI de Mamou où il a dénoncé un espagnol du nom de Carlos Corces Bustamante qui serait non seulement le propriétaire de la réserve illégalement amodiée mais celui à qui appartiennent les armes saisies sur lui.

Le 22 septembre 2018 **1 opération a eu lieu** à Conakry précisément dans sa résidence privée située à Room sur les Iles de Los. Exécutant le mandat d'amener du TPI de Mamou, Carlos Corces Bustamante a été mis aux arrêts par une équipe mixte composée des agents de l'INTERPOL, de la brigade de répression et d'interpellation (BRI) avec le soutien de GALF. Il est reproché des délits d'amodiation illégale d'une réserve, de détention d'armes et de trophées d'espèces animales intégralement protégées. Il sera conduit à Mamou où il a été placé sous mandat de dépôt par le tribunal de première instance(TPI) et l'affaire a été orientée en instruction en attention de procéder aux enquêtes puisque certains hauts cadres seraient impliqués dans cette affaire.



3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	4 -Lancinet KOUROUMA (Maison Centrale de Mamou) ; -Momo MANSARE (Maison Centrale de Mamou) ; -Mohamed Camara (Maison Centrale de Mamou) ; -Carlos Corces Bustamante (Maison Centrale de Mamou)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	5 -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Lancinet DOUMBOUYA -Mohamed Camara -Carlos Corces Bustamante
Décision de Justice (préciser le lieu)	(1) une ordonnance de non-lieu rendue par le TPI de Kindia dans l'affaire Ministère Public contre Colonel Ibrahima Bangoura.

Ce mois-ci, il n'y a pas eu d'audience. Présentement, quatre (04) trafiquants se trouvent derrière les barreaux, cinq (05) trafiquants sont en attente de procès dont trois(3) en appel.

Durant ce mois de Septembre 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques et judiciaires.

Arrestations de deux trafiquants fauniques :

Suite à plusieurs investigations menées auprès de deux trafiquants, le 20/09/2018 Mohamed Camara a été pris en flagrant délit de détention illégale de 3 armes de chasse et des trophées d'espèces animales intégralement protégées appartenant tous à M. Carlos Corces BUSTAMENTE. Cette arrestation a eue lieu dans la sous –préfecture de Soyah, région administrative de Mamou par des

agents de la gendarmerie de Mamou, l'OGUIPAR avec l'appui technique du Projet GALF.

En effet, après l'arrestation Mohamed Camara a été conduit directement dans les locaux de la gendarmerie pour être entendu sur procès-verbal. Reconnaisant ainsi les chefs d'accusations, Mohamed a dénoncé le véritable propriétaire des armes et trophées saisies M. Carlos Corces Bustamante, avant d'être placé en garde à vue jusqu'au 21/09/2018, jour de son déferrement au Parquet du Tribunal de Première Instance de Mamou. Ainsi l'affaire a été orientée en instruction. Ensuite Mohamed a été placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Mamou.

Suite à cette dénonciation, le juge d'instruction a décerné un mandat d'amener contre M. Carlos Corces Bustamante chasseur professionnel, de nationalité espagnole résidant à ROOM aux Îles de Los. Il s'avère que M. CARLOS s'est établi depuis 2005 dans cette réserve de 25 000hectres et il organisait en toute illégalité des safaris de chasse portant sur l'abattage des espèces intégralement protégées par le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, faits prévus et punis par les articles 47 ;48,126,161 et164 d'une part et d'autre par la CITES .Disposant d'un contrat d'amodiation fait par la complicité et dans la plus grande corruption de quelques autorités des Eaux et Forêts , M. Carlos a même violé les dispositions dudit contrat l'interdisant l'abattage des espèces intégralement protégées. A ces infractions s'ajoutent des actes de faux et usages de faux en écriture publique pour la commercialisation des licences de chasse, faits sont prévus et punis par les articles 585, 587,589 du code Pénal guinéen.

Ainsi le 22/09/2018 grâce à une jonction d'effort des agents d'Interpol, BRI (brigade de Recherche d'investigation) avec l'appui technique et financier de GALF M. Carlos Corces Bustamante a été mis aux arrêts aux îles de Loos précisément à Room avec une 1 arme revolver en plus des 3 saisies et placés sous scellés au greffe du tribunal .Déferrer au Parquet du Tribunal de Première Instance de Mamou le procureur a fait un réquisitoire supplétif inculpant ainsi M. CARLOS pour des délits de chasse, abatage, détention, circulation et commercialisation des espèces protégées sans permis et la détention illégale d'armes sans permis de port d'arme ,fait prévu et puni par les articles 848 du code pénal. Finalement M. Carlos a été placé sous mandat de dépôt le même jour pour des fins d'auditions et d'enquêtes avant la tenue de son procès.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 20			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	1	16	03

Au courant du mois de Septembre 2018, il y a eu production de 20 pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont 0 pièce télévision, 1 pièces radio, 03 pièces papier et 16 pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la saisie de deux perroquets youyou des mains d'un jeune trafiquant guinéen, une espèce animale partiellement protégée. Aussi, elles portent également sur le secours d'un chimpanzé rescapé à Lola, accueilli dans le centre le centre de conservation des chimpanzés de Faranah. Sans oublier l'interview de l'Officier Média sur une radio privée de la place portant sur l'actualité faunique guinéenne et internationale. A celles-ci, s'ajoutent les pièces en papier portant sur une dénonciation d'une décision de justice du TPI de Kankan et sur l'adoption du nouveau code de faune par l'Assemblée Nationale.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Liens des articles publiés :

- 1- <http://www.visionguinee.info/2018/09/11/un-guineen-mis-aux-arrets-pour-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 2- <http://guineematin.com/actualites/commercialisation-de-deux-perroquets-youyou-un-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache/>
- 3- <http://www.ledeclic.info/trafic-de-faune-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 4- <http://leverificateur.net/trafic-de-faune-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 5- <http://guineechrono.com/trafic-de-faune-un-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache-pour-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 6- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/09/11/trafic-de-faune-un-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache-pour-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 7- <http://guineezenith.com/trafic-de-faune-un-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache-pour-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 8- <https://soleilfmguinee.net/trafic-de-faune-un-jeune-guineen-mis-aux-arrets-puis-relache-pour-commercialisation-de-deux-perroquets-youyou/>
- 9- <http://www.visionguinee.info/2018/09/14/lola-un-chimpanze-rescape-de-la-captivite-secouru-et-accueilli-dans-un-sanctuaire/>
- 10- <http://leverificateur.net/lola-chimpanze-rescape-de-captivite-secouru-accueilli-sanctuaire/>

- 11- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/09/14/lola-un-chimpanze-rescape-de-la-captivite-secouru-et-accueilli-dans-un-sanctuaire/>
- 12- <http://guineechrono.com/lola-un-chimpanze-rescape-de-la-captivite-secouru-et-accueilli-dans-un-sanctuaire/>
- 13- <http://guineematin.com/actualites/lola-un-chimpanze-rescape-de-la-captivite-secouru-et-accueilli-dans-un-sanctuaire/>
- 14- <http://www.ledeclic.info/lola-chimpanze-rescape-de-captivite-secouru-accueilli-sanctuaire/>
- 15- <http://guineezenith.com/lola-un-chimpanze-rescape-de-la-captivite-secouru-et-accueilli-dans-un-sanctuaire/>
- 16- <https://soleilfmguinee.net/lola-un-chimpanze-rescape-de-la-captivite-secouru-et-accueilli-dans-un-sanctuaire/>

Internet : Quelques exemples de capture d'écran



Appelez vite au 669 13 13 13 / 621 44 06 32

Faliz Mercredis

14 Septembre 2018 à 17 05 40 05405 Publié by Guineematin Actualité, Environnement

Lola : un chimpanzé, rescapé de la captivité, secouru et accueilli dans un sanctuaire



Par Fatou Kourouma du projet GALF : A Gouéla, un secteur du district de Bourata dans la préfecture de Lola, à la frontière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, un chimpanzé adulte, élevé en captivité illégalement puis abandonné à lui-même, errait depuis le 05 décembre 2017. Agressant parfois les habitants de la localité, l'animal a été secouru le 04 septembre 2018 par une équipe du Centre de Conservation pour Chimpanzés (CCC) et des Conservateurs de la Nature avec l'appui du projet "Guinée Application de la Loi Faunique" (GALF).

Le chimpanzé est une espèce animale qui figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et classé dans l'annexe I de la Convention de Washington comme étant une espèce animale intégralement protégée.

En Guinée, et conformément aux dispositions légales prévues dans le code de protection de faune sauvage et de la réglementation de la chasse, mais aussi en tenant compte des conventions internationales en la matière, cette espèce animale est intégralement protégée. Par conséquent, un chimpanzé ne peut en aucun cas faire l'objet d'abattage, de capture, de détention et de commercialisation. Toute personne qui se hasarde à cela doit faire face à la loi et répondre de ses actes devant la Justice.

Toutefois en dépit de la loi, un chimpanzé errant risquait d'être abattu dans la Préfecture de Lola et était la cible des populations qui l'accusaient d'avoir attaqué les paisibles citoyens. Le pauvre animal élevé en captivité cruellement puis abandonné à son sort était perdu et terrifié. C'est dans cette optique que le GALF, le CCC et le Corps des Conservateurs de la Nature ont collaboré face à l'urgence pour le sauver, une équipe du CCC et des Conservateurs a été diligentée pour aller secourir l'animal.

REPAPRIERIE UNE DES IMAGES SECOURU EN JARDIN.

Toutefois en dépit de la loi, un chimpanzé errant risquait d'être abattu dans la Préfecture de Lola et était la cible des populations qui l'accusaient d'avoir attaqué les paisibles citoyens. Le pauvre animal élevé en captivité cruellement puis abandonné à son sort était perdu et terrifié. C'est dans cette optique que le GALF, le CCC et le Corps des Conservateurs de la Nature ont collaboré face à l'urgence pour le sauver, une équipe du CCC et des Conservateurs a été diligentée pour aller secourir l'animal.

Joint au téléphone par l'Officier média de GALF, l'adjutant-chef **Aboubacar Samoura**, ingénieur des eaux et forêts et coordonnateur des conservateurs du centre de gestion de l'environnement du mont Nimba Simandou(GEMNS), revient sur les circonstances de l'apparition de l'animal: « Depuis le 05 décembre 2017, nous avons fait pour la première fois la découverte de ce chimpanzé à Gouéla, un secteur de Bourata à la frontière Guinéo-ivoirienne. Ce qui reste clair, il semblerait que l'animal était en captivité mais que personne ne connaissait d'où exactement il est venu ».

Poursuivant, M. Samoura précise : « Le 01 septembre 2018, j'ai été saisi par un de mes agents chargé du suivi de l'animal. Selon ce dernier, l'animal aurait mordu une dame qui passait au champ. Aussitôt la population s'était révolté contre l'animal et était prêt à l'abattre. Dès que j'ai eu l'information, j'ai pris contact avec Charlotte Houppine du projet GALF. Elle m'a fait savoir qu'elle, et ses collègues, ont été chargés de la lutte contre la criminalité faunique et la corruption qui s'en suit mais qu'elle allait me mettre en contact avec le CCC de Faranah qui recueille les chimpanzés orphelins. Ce qui fut fait et automatiquement ses derniers ont dépêché une équipe dirigée par Mathieu Laurans pour venir non seulement tranquilliser l'animal mais aussi le conduire dans leur sanctuaire en charge de la conservation des chimpanzés du côté de Faranah ».

De son côté, **M. Sba Youla Tolno**, Préfet de Lola exprime toute sa satisfaction pour le secours apporté à l'animal: « Nos sentiments, c'est qu'en réalité on doit conserver les espèces animales et végétale de la nature. Donc c'est notre lutte, surtout la Préfecture de Lola. C'est une préfecture riche en flore et en faune. C'est là où on trouve de grandes forêts, le mont Nimba et beaucoup d'autres espèces animales et végétales rares dans le pays. C'est notre rôle, il est régulier. C'est ce qui nous a animé et nous a amené à garder l'animal vivant depuis son apparition car ailleurs, les gens peuvent l'abattre et cela peut avoir des conséquences pour le pays ».



Sur la provenance de l'animal puisqu'il est issu d'une longue captivité illégale, le préfet précise : « Dès qu'on a découvert la présence du chimpanzé, on s'est posé beaucoup de questions sur sa provenance puisque le village Gouéla est sur le territoire guinéen situé à la frontière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Connaissant la migration animale, nous avons fait venir les chargés de faune et de flore de la Côte d'Ivoire. Ces derniers après toute étude et analyse, ont affirmé que l'animal ne vient pas de leur pays. Ainsi, dans le cadre de la collaboration et le bon voisinage avec les deux pays, les spécialistes se sont renseignés au niveau des autorités ivoiriennes, les techniciens en la matière ont dit que le chimpanzé n'est pas venu de la Côte d'Ivoire. Dans tous les cas ce qui est important, c'est de le maintenir, le protéger et le sauver. C'est ce que nous avons fait grâce à la bonne collaboration avec les spécialistes du sanctuaire de Faranah. Ces derniers avec nos agents conservateurs ont pu mettre main sur l'animal en toute

serenité. Ce qui fut fait et automatiquement ces derniers ont dépêché une équipe dirigée par Mathieu Laurans pour venir non seulement tranquilliser l'animal mais aussi le conduire dans leur sanctuaire en charge de la conservation des chimpanzés du côté de Faranah ».

De son côté, **M. Sba Youla Tolno**, Préfet de Lola exprime toute sa satisfaction pour le secours apporté à l'animal: « Nos sentiments, c'est qu'en réalité on doit conserver les espèces animales et végétale de la nature. Donc c'est notre lutte, surtout la Préfecture de Lola. C'est une préfecture riche en flore et en faune. C'est là où on trouve de grandes forêts, le mont Nimba et beaucoup d'autres espèces animales et végétales rares dans le pays. C'est notre rôle, il est régulier. C'est ce qui nous a animé et nous a amené à garder l'animal vivant depuis son apparition car ailleurs, les gens peuvent l'abattre et cela peut avoir des conséquences pour le pays ».



Sur la provenance de l'animal puisqu'il est issu d'une longue captivité illégale, le préfet précise : « Dès qu'on a découvert la présence du chimpanzé, on s'est posé beaucoup de questions sur sa provenance puisque le village Gouéla est sur le territoire guinéen situé à la frontière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Connaissant la migration animale, nous avons fait venir les chargés de faune et de flore de la Côte d'Ivoire. Ces derniers après toute étude et analyse, ont affirmé que l'animal ne vient pas de leur pays. Ainsi, dans le cadre de la collaboration et le bon voisinage avec les deux pays, les spécialistes se sont renseignés au niveau des autorités ivoiriennes, les techniciens en la matière ont dit que le chimpanzé n'est pas venu de la Côte d'Ivoire. Dans tous les cas ce qui est important, c'est de le maintenir, le protéger et le sauver. C'est ce que nous avons fait grâce à la bonne collaboration avec les spécialistes du sanctuaire de Faranah. Ces derniers avec nos agents conservateurs ont pu mettre main sur l'animal en toute

serenité. Ce qui fut fait et automatiquement ces derniers ont dépêché une équipe dirigée par Mathieu Laurans pour venir non seulement tranquilliser l'animal mais aussi le conduire dans leur sanctuaire en charge de la conservation des chimpanzés du côté de Faranah ».

De son côté, **M. Sba Youla Tolno**, Préfet de Lola exprime toute sa satisfaction pour le secours apporté à l'animal: « Nos sentiments, c'est qu'en réalité on doit conserver les espèces animales et végétale de la nature. Donc c'est notre lutte, surtout la Préfecture de Lola. C'est une préfecture riche en flore et en faune. C'est là où on trouve de grandes forêts, le mont Nimba et beaucoup d'autres espèces animales et végétales rares dans le pays. C'est notre rôle, il est régulier. C'est ce qui nous a animé et nous a amené à garder l'animal vivant depuis son apparition car ailleurs, les gens peuvent l'abattre et cela peut avoir des conséquences pour le pays ».

Par Fatou Kourouma du projet GALF

Facebook Comments

BICIGUI
 GROUPE BNP PARIBAS
 La banque d'un monde qui change

PULLIER PORTAL

CONSTITUTIONNELLE
 Kéfiya Sali refuse l'élection de Lamina Bangoura (Communiqué)

23 septembre 2018 à 21 03 36 05265

Comme indiqué par les présidents délégués de Guineematin.com, les huit conseillers fondateurs de la Cour Constitutionnelle ont finalement procédé à un vote...

Line 0

Lamina Bangoura : « Je suis allé renforcer la crédibilité de la Cour Constitutionnelle » (Interview)

14 septembre 2018 à 11 01 03 05213

Crimes du 26 septembre 2009 : la ssa du Général Koréa victime 1 et les victimes à leur aveu

23 septembre 2018 à 8 08 33 05213

Initiative de « pullier » à la Cour Constitutionnelle Kéfiya Sali: regard sur l'histoire (Documentaire)

Radio : 1

- **Radio Fotten Collen FM:** L'officier media a accordé une interview à l'émission " Tête à Tête" de la radio Fotten Collen FM. La thématique abordée s'inscrivait dans le cadre de l'abattage d'une panthère à Dabola, l'immixtion des donzos (chasseurs traditionnels) dans la dite affaire, le trafic international de faune sauvage, la sanction de la Guinée auprès de la CITES. Bref, tous les sujets liés à l'actualité faunique dans le pays et dans la sous-région. Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/sh/vkIf7u57twndew6/AAA3956cnXpoDBmrjoNAFTexa?dl=0>

Presse Ecrite : Un exemple

Le standard Trafic de faune à Kankan

Une décision de justice fait couler beaucoup d'encre et de salive

Mamoudou Diabaté, âgé de 27 ans et originaire de Kouroussa, a été reconnu coupable le mercredi 08 août 2018, par le Tribunal de première instance (TPI) de Kankan des faits qui lui sont reprochés. Notamment les délits de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère, une espèce animale intégralement protégée. Pour la répression, le prévenu est sommé de payer une amende de 90.000 GNF et sur l'action civile au paiement de 50.000.000 GNF à l'Etat guinéen au titre de dommages et intérêts.

L'affaire remonte au jeudi 26 juillet 2018 où M. Mamoudou Diabaté a été identifié et localisé comme étant un trafiquant de trophées d'espèces animales intégralement protégées dans la ville de Kankan. Les autorités en charge des Eaux et Forêts, en collaboration avec la Gendarmerie et avec l'appui technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) ont procédé à l'interpellation de M. Diabaté en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère. La panthère est une espèce animale intégralement protégée par le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse au niveau national. A l'international, elle est aussi classée dans l'annexe 1 dite " Espèces animales intégralement protégées " de la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction). Après avoir été entendu sur procès-verbal dans les locaux de la section Eaux et Forêts de Kankan, Mamoudou Diabaté a été déféré devant le parquet du tribunal où il sera par la suite placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Kankan. Ainsi, le mercredi 08 août 2018, le tribunal, après en avoir délibéré, statuant publiquement et contradictoirement, condamne le prévenu au paiement d'une amende de 90.000 GNF. Sur l'action civile, il est condamné au paiement d'une somme de 50.000.000 GNF (cinquante millions de francs guinéens) au titre de dommages et intérêts à l'Etat Guinéen à travers le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Si cette condamnation pécuniaire est juste aux yeux des hommes en robe, elle est par contre non dissuasive pour les agents conservateurs qui estiment que la peine d'emprisonnement ferme était meilleure dans ce cas d'espèce. « Cette peine pécuniaire n'a pas sa raison d'être dans le cas présent. Elle devrait être une peine d'emprisonnement fermé voire même un peu raillardie. Sinon ça ne passe pas », a laissé entendre le commandant Lancinet Faro, coordonnateur régional des conservateurs de Kankan. De son côté, le colonel Layaly Camera, Directeur National des Eaux et Forêts se dit optimiste en attendant la promulgation du nouveau code ayant révisé à la hausse des peines : « Dans tous les cas, restons calmes parce que sous peu de temps le nouveau code va rentrer en vigueur. Je crois qu'à ce niveau, nous serons plus fermes. » Selon un autre conservateur ayant requis l'anonymat, le tribunal de Kankan devrait en principe infliger une peine d'emprisonnement ferme à ce trafiquant faunique. Car, poursuit-il, il devrait servir d'exemple à ces nombreux chasseurs traditionnels qui se permettent parfois de violer les lois de la République. Pour mémoire, il faut signaler que de telles pratiques ont dangereusement altéré l'image du pays à l'échelle internationale et cela a eu pour conséquence, la sanction de la Guinée auprès de la CITES. Ainsi, la Justice guinéenne dans son ensemble devrait infliger des peines d'emprisonnement ferme aux trafiquants de faune et de la flore sauvage. Car la protection de l'Environnement est de nos jours une préoccupation mondiale. Pour lutter efficacement contre le trafic international de faune, la loi devrait être durcie dans son ensemble. Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Alpha Camara

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de septembre fut un mois bénéfique en termes de résultats puisque les enquêtes menées par le département

investigation ont conduit à une série d'arrestation d'un espagnol chef de safari de chasse commerciale et son employé, reprochés de détention illégale d'armes, de trophées d'animaux protégés et de possession d'une réserve de chasse frauduleusement amodiée. Les deux ont tous été placés sous mandat de dépôt par le tribunal de première instance(TPI) de Mamou.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		11	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	11

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu appuyées par la présence de Charlotte en vue de maintenir et de renforcer les relations entre l'Etat, les partenaires et autres institutions.

- 1- L'ambassadrice de la Grande Bretagne en Guinée.
- 2- Le Directeur National de la police judiciaire
- 3- L'ambassadrice de la Grande Bretagne en Guinée.
- 4- Le chef de la Coopération de l'Union Européenne.
- 5- Le chargé de la coopération et du programme Environnement de l'Union Européenne.
- 6- Le Conseiller politique de l'ambassadeur des Etats Unis d'Amérique.
- 7- Le Point Focal de la criminalité faunique au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- 8- Le Point Focal de la criminalité faunique du Ministère de la Justice.
- 9- Le Point Focal de la criminalité faunique du Ministère de la Sécurité et protection civile.
- 10- Le Point Focal CITES.
- 11- Le procureur du TPI de Mamou.
- 12- Le commandant de la gendarmerie de Mamou.

7 Conclusion

Au département management, le mois de septembre 2018 fut marqué par une forte impulsion des stratégies de collaboration avec toutes les autorités administratives et certains techniciens de l'environnement de Conakry et de l'intérieure du pays.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.